

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 97

présenté par
M. Riester, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 9 BIS

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.